Office National des Forêts

Monsieur le Président de la Société des Amis de la Forêt
de Tronçais
Mairie de Cérilly
03350 Cérilly

Direction territoriale
Auvergne-Rhône-Alpes

Lyon, le 14 août 2019

Affaire suivie par : Bertrand Dugrain
Téléphone : 02 48 70 30 11
Courriel : bertrand.dugrain@onf.fr

Objet : Consultation pour la révision des directive et schéma régionaux d'aménagement des forêts publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre avis reçu dans le cadre de la consultation publique menée en juin 2019 pour la révision de la directive régionale d'aménagement (DRA) et du schéma régional d'aménagement (SRA) de la région Auvergne-Rhône-Alpes, et je vous en remercie.

Vous me faites part de la situation unique que constitue Tronçais au sein de la région. Il est certain que Tronçais est une forêt exceptionnelle à plusieurs titres, et qu'il convient d'y apporter une attention particulière.

La DRA apporte effectivement des informations au sujet d'âges d'exploitabilité minimum-optimum-maximum. Ces informations sur l'âge d'exploitabilité sont apportées à titre indicatif : il n'apparaît donc pas utile de les faire évoluer. Pour décider des parcelles à engager en régénération, l'information centrale utilisée par l'ONF pour analyser les peuplements forestiers n'est pas l'âge mais le diamètre des tiges. Elle permet de régénérer véritablement les peuplements à leur optimum. Concernant les diamètres, et comme vous le soulignez dans votre avis, les objectifs du projet de DRA sont cohérents avec ceux du document d'aménagement forestier actuellement en vigueur pour Tronçais.

L'aménagement forestier actuel de Tronçais couvre la période 2001-2025. Sur Tronçais, les peuplements actuellement mis en régénération sont souvent âgés de plus de 200 ans car ils atteignent plus tardivement les diamètres voulus étant donnée une sylviculture plus contrainte.

Le sujet de l'âge d'exploitabilité sur Tronçais sera à traiter dans le cadre du prochain document d'aménagement forestier, en tenant compte notamment du contexte actuel de changement climatique.

Les phénomènes relatifs au changement climatique présentent encore de nombreuses incertitudes (ex. : capacité de résilience des essences forestières, dont le chêne sessile), mais certaines orientations sont désormais claires et conduisent à être vigilants quant à un âge

d'exploitabilité trop élevé : augmentation des températures, augmentation du déficit hydrique estival, augmentation des risques d'attaques d'agents pathogènes, d'incendies. Dans ce contexte évolutif certain, le forestier a notamment pour objectif d'adapter la sylviculture menée. Sur Tronçais, le forestier visera toujours à produire des chênes de haute qualité, avec des cernes réguliers, ni très fins, ni trop larges. La sylviculture mise en œuvre doit permettre d'obtenir au même âge des arbres plus gros, avec un sous-étage plus développé et aussi diversifié que le permet la station. Le travail engagé a pour objectif de réduire les risques dans le temps, et de placer les peuplements forestiers dans les meilleures conditions de résilience. Par exemple, l'opération de dépressage vise à réduire la concurrence pour limiter les stress hydriques générateurs de gourmands (dépréciation de qualité pour le bois d'œuvre). Il réduit la concurrence intra-spécifique du chêne tout en favorisant la diversité des essences.

Dans ce contexte global, le forestier doit également prendre en compte les potentialités réelles de chaque parcelle forestière. Les 10 500 ha de la forêt domaniale de Tronçais comportent une diversité de stations forestières, aux potentialités différentes. Les évolutions climatiques en cours ne permettront raisonnablement plus de conduire de grandes surfaces à des âges très importants sans référence à la station forestière ni à l'état sanitaire. Depuis la fin des années 2000, une politique globale sur les îlots de vieux bois conduit à prévoir une trame de vieux bois comportant notamment des îlots de vieillissement. Ces îlots sont choisis en prenant en compte la qualité des peuplements en place mais aussi le potentiel du sol forestier. Ces critères visent à cibler les peuplements pouvant potentiellement avoir plus de chances d'être conduits à un âge d'exploitabilité plus élevé que la moyenne.

Tronçais n'échappe pas au contexte du changement climatique. Comme vous le savez, suite à une étude menée par le Département Santé des Forêts en 2014-2015, 400 ha ont été signalés en surveillance sanitaire. La vigilance est donc déjà d'actualité sur Tronçais comme ailleurs.

L'historique des âges d'exploitabilité sur Tronçais est riche d'enseignements. En 1779, l'âge d'exploitabilité était de 50 ans sur 2/3 de la forêt avec un objectif de production de bois de chauffage. Depuis 1835, l'âge d'exploitation visé des peuplements forestiers s'est continuellement allongé. L'objectif évolue de 160 à 300 ans, avec 180 ans en 1869, puis 225 ans en 1928, puis 250 ans en 1976, et enfin 300 ans dans une partie de la forêt en 2001.

Lors du prochain aménagement forestier, la réflexion engagée devra donc prendre en compte les diamètres d'exploitabilités prévus dans la DRA, le contexte exceptionnel de Tronçais, la diversité des stations forestières sur la forêt et les dernières connaissances à notre disposition dans le domaine du changement climatique. Les forestiers d'aujourd'hui et de demain devront prendre en compte des informations sur les changements climatiques qui étaient inconnues des forestiers d'hier.

J'espère que ces éléments d'éclairage ont répondu à vos interrogations. Mes services se tiennent à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,

Le directeur Territorial

Hervé Houin